

L'ANFR intervient pour mettre fin au brouillage des communications radios de l'Aviation Civile de l'aéroport Aimé Césaire par une radio FM non autorisée

Fort-de-France, le 29 mars 2018 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est intervenue le 8 mars dernier, à la demande de la Direction générale de l'Aviation civile, pour mettre fin aux perturbations des liaisons radios utilisées à l'aéroport Aimé Césaire pour communiquer avec les avions. Les brouillages étaient dus à une radio FM non autorisée par le CSA.

Depuis quelques temps, les communications radios entre la tour de contrôle de l'aéroport Aimé Césaire et les avions étaient perturbées, principalement la nuit.

L'ANFR, en charge du contrôle du spectre radioélectrique, a reçu le 2 mars 2018 de la Direction générale de l'Aviation civile, une demande d'instruction de brouillage afin d'en déterminer la cause. Le responsable de l'antenne de l'ANFR aux Antilles a très rapidement identifié une station FM (POWER FM) dont l'émetteur diffusait sans autorisation et produisait en outre des parasites qui perturbaient les fréquences utilisées par l'aviation.

Sous le contrôle du Parquet de Fort de France, une intervention a été menée le vendredi 9 mars 2018 conjointement par la Brigade de gendarmerie des transports aériens et l'ANFR. Le système d'émission de la radio FM a été saisi et son propriétaire placé en garde à vue. Le mis en cause a fait l'objet de poursuites par ordonnance pénale et condamné au paiement d'une amende délictuelle de 400 € ainsi qu'à la destruction du matériel saisi.

L'ANFR assure une présence permanente en zone Antilles-Guyane et est en mesure de détecter et localiser toute émission non autorisée.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public de l'Etat, placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances. Elle gère l'ensemble du spectre des fréquences radioélectriques et a notamment pour mission de contrôler la bonne utilisation des fréquences. Elle met en œuvre les moyens nécessaires pour déterminer les causes des perturbations et les faire cesser.

.L'ANFR est présente sur l'ensemble du territoire français grâce notamment à ses antennes Outre-Mer.

Contact presse : Alain Beaujault - alain.beaujault@anfr.fr – 06.90.49.49.56